



Madame Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie

22 boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9

Toulouse, le 5 novembre 2019

Objet : Demande d'annulation du soutien de la Région Occitanie au projet dit « Jonction Est » du périphérique toulousain

Madame la Présidente de Région,

Nous vous contactons au sujet du projet dit de « Jonction Est » du périphérique toulousain.

Nous vous avons alerté il y a un peu plus d'un an sur ce projet qui nous paraît en totale contradiction avec les objectifs de la COP21 et de la réduction de la pollution atmosphérique, sujet majeur en termes d'impacts sanitaire, environnemental et financier en France et à Toulouse en particulier.

Par courrier du 28 mai 2018 (ref DITM/PTFI/SI/VR/MP/D18-03738) votre chef de cabinet nous avait informé avoir transmis notre demande au préfet de la Haute-Garonne qui nous a confirmé le soutien de l'Etat à ce projet.

Pour rappel, cet aménagement autoroutier/routier est inscrit dans le PDU de Toulouse Métropole (Projet Mobilités 2020-2025-2030) adopté en février 2018: cet aménagement est incompatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et contrevient aux ambitions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) car il va augmenter l'offre routière et donc le trafic automobile et par suite les émissions de polluants et de Gaz à Effet de Serre (GES) (majoritairement émis par le trafic routier sur l'agglomération).

L'enquête publique sur cet aménagement particulier est prévue au quatrième trimestre 2019.



Ce projet consiste en la création d'un échangeur et de voies d'entrecroisement sur le périphérique Est (A61), ainsi que d'une liaison automobile avec la RD16 et d'un accès à la zone d'activités de la Grande Plaine à proximité de la Cité de l'Espace sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole. La liaison routière s'accompagne d'un aménagement cyclable.

Avec ce projet, Toulouse Métropole prétend fluidifier le trafic automobile dans ce secteur en répartissant les véhicules sur 3 échangeurs (au lieu de deux actuellement).

Il ne repose sur aucune étude socio-économique mais seulement sur des prévisions d'augmentation de trafic sur l'avenue de Castres et sur la route de Revel non consolidées par des mesures réelles.

D'une façon générale, le périphérique est l'une des zones de l'agglomération toulousaine où l'air est le plus pollué. Par ailleurs, les habitants des quartiers voisins du futur échangeur sont déjà exposés au bruit du trafic automobile du périphérique et également aux nuisances sonores de l'aérodrome de Lasbordes.

Ce projet va conforter l'usage des modes de transport motorisés individuels dans ce secteur et va donc augmenter la pollution tant atmosphérique (dioxyde d'azote, gaz à effet de serre, particules, ...) que sonore. Ce projet ne comporte aucun volet « Transport en Commun » et l'aménagement cyclable prévu ne répond que très marginalement aux besoins des cyclistes.

De plus ce projet impacte fortement une zone de loisirs (il la couperait en deux), longe une zone naturelle protégée abritant des espèces protégées et créerait un nouvel obstacle en travers de la continuité écologique de la vallée de l'Hers et sur la Saune, et menace la biodiversité remarquable encore présente aux portes de Toulouse.

Enfin, aucune solution alternative (à la création d'un nouvel échangeur) n'a été étudiée par Toulouse Métropole pour répondre aux besoins de transport dans ce secteur : seules des variantes de différents types d'échangeurs ont été étudiées.

Toulouse Métropole a pris beaucoup de retard dans le développement des transports en commun sur l'agglomération et, si la ville de Toulouse est relativement bien desservie, ce n'est pas le cas des villes périphériques ce qui entraîne un usage important de la voiture pour les déplacements.

D'autres solutions de mobilités, plus respectueuses de l'environnement et de la santé sont possibles (non envisagées par Toulouse Métropole). Au moment de l'adoption par le parlement de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) et des concertations sur la mise en place de la future Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur la métropole toulousaine, il nous paraît important d'encourager les moyens alternatifs à l'usage de la voiture individuelle comme les transports en commun et les modes actifs (marche à pied et vélo). De nombreux experts préconisent les modes actifs comme solution : récemment, en 2016, une expertise complémentaire rédigée dans le cadre d'un autre projet d'aménagement préconisait : " Le recours à un développement des modes actifs reste une alternative de qualité pour [...] remédier à une baisse du trafic et de la congestion" (Auteurs: M. Ruyschaert, M. de Lapparent, M. Perez, M. Frebault, M. Morin; Extrait de : "http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-metroligne3toulouse/sites/debat.tae/files/documents/synthese_expertise.pdf)

Le budget prévu (estimé entre 60 et 70 M€) pour cet aménagement autoroutier/routier peut être réalloué pour améliorer l'offre et l'efficacité des transports en commun et la sécurité des déplacements à vélo.

Pour rappel, ce projet de « Jonction Est » avait obtenu le soutien de l'Etat début 2017, lorsque le Ministre des Transports de l'époque, M. Vidalies avait annoncé un vaste plan de développement des infrastructures autoroutières : il est en effet prévu que l'Etat finance environ 50% des projets inscrits dans ce plan.



Un protocole d'accord sur le financement de l'échangeur de la Jonction Est entre l'Etat, la Région Occitanie et Toulouse Métropole est en cours d'élaboration. Il concerne les travaux sous maîtrise d'ouvrage ASF (Autoroutes du Sud de la France), pour un montant estimé à environ 60-70 millions d'euros, financés à hauteur de 50% par le concessionnaire du réseau autoroutier, ASF, à 41.67% par Toulouse Métropole et à 8.33% par la Région Occitanie.

Enfin, l'ARAFER a émis un avis défavorable sur le financement (cf Avis n° 2017-051 du 14 juin 2017 §3.1. Sur l'opération A01 – Diffuseur de la « Jonction Est » sur l'A61) indiquant « (...) *l'opération envisagée présente une incidence négative sur l'exploitation de l'autoroute existante dans la mesure où l'opération envisagée conduirait à dégrader les conditions de circulation des usagers de l'autoroute. Dès lors, elle ne peut être regardée comme répondant à la condition stricte de nécessité ou d'utilité au sens de l'article L. 122-4 du code de la voirie routière, qui permettrait d'en assurer le financement, même pour partie, par l'utilisateur de l'autoroute* ».

Nous estimons donc que la Région Occitanie devrait s'opposer à ce projet et retirer son soutien tant financier que « moral » car il va à l'encontre des objectifs de la COP 21 pour lesquels la France s'est engagée, et à l'encontre des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique. Nous pensons que cet argent pourrait aller vers des projets de mobilité plus durables comme les réseaux de chemin de fer, ou plus généralement vers des projets pour limiter le changement climatique et ses conséquences.

Nous vous demandons donc de retirer votre soutien à ce projet (tant financièrement que moralement) et de revenir sur la convention entre Toulouse Métropole, la Région Occitanie et le maître d'ouvrage.

Espérant que vous accéderez à notre demande de retrait de votre soutien, veuillez agréer, Madame la Présidente de Région, l'expression de nos salutations actives et respectueuses.

Pour les Associations :

Comité de Quartiers de l'Hers

Antoine Voisin
Président

AUTATE

Marie-Pierre Bès
Présidente

2 Pieds 2 Roues,

Guillaume Crouau
Président

France Nature Environnement Midi-Pyrénées

Thierry de Noblens
Président

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Monique Hervet
Vice-Présidente



PS :

Le Comité des Quartiers de L'Hers est une association d'habitants des quartiers de l'est de Toulouse.

L'Association des Usager-e-s des Transports de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs (AUTATE), a pour but de représenter les usager-e-s auprès des pouvoirs publics et de défendre l'usage des transports en commun dans l'agglomération. En outre, l'AUTATE est affiliée à la Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT), elle en est la délégation toulousaine. Les pouvoirs publics (la Mairie de Toulouse, le Conseil Régional et la Préfecture) reconnaissent l'AUTATE comme Personne Publique Associée aux décisions liées aux transports et à la protection de l'atmosphère.

2 Pieds 2 Roues est une association représentant les piétons et les cyclistes sur l'agglomération toulousaine depuis plus de 35 ans. Nous travaillons au développement de ces modes de déplacement et à l'amélioration des conditions de déplacement en lien avec ces usages.

France Nature Environnement Midi-Pyrénées fédère des fédérations départementales, des associations régionales, des associations locales et des adhérents individuels agissant pour la protection de la nature et du cadre de vie. Elle a essentiellement pour objet : la lutte contre les pollutions et nuisances ; la protection des espaces, habitats et espèces naturels

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées a pour buts : d'agir dans tous les domaines de la protection de la nature et de la défense de l'environnement pour faire advenir une société écologiste respectueuse de chacun-e ; de promouvoir la participation des citoyens à la défense et à la définition de leur cadre de vie en leur facilitant l'accès à l'information pertinente dans une perspective écologique ; de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles en favorisant une meilleure organisation sociale et une modification des comportements individuels en France et partout dans le monde.